



Direction juridique, assurances et assemblées  
Service des assemblées

Arrêté n°2026\_01ARR

# Arrêté

Portant désignation d'un représentant de la Maire de la Ville de Nantes au sein du GIP Maison des enfants

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-25 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison des enfants » approuvée lors du Conseil municipal du 10 octobre 2025 ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Maire de la Ville de Nantes au sein du GIP « Maison des enfants » ;

Arrête

Article 1<sup>er</sup> – Mme Marlène COLLINÉAU est désignée représentante de la Maire de la Ville de Nantes au sein du GIP « Maison des enfants ».

Article 2 – M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le 20 JAN. 2026

La Maire,

Johanna ROLLAND

Transmis en préfecture le : 20 JAN. 2026

Mis en ligne le : 20 JAN. 2026